

# INDEX du *Dix-huitième* Volume.

*Proclamations. Questions.*

*Privilege.* Motion pour résoudre que toute tentative du Gouvernement Exécutif, et des autres branches de la Législature pour se mêler des procédés de la Chambre, est une infraction du privilège de la Chambre, 41. Un amendement y proposé, *ibid.* Il est négativé, et la question principale résolue dans l'affirmative, 43.

*Proclamations.* Voyez *Gouverneur en Chef.*

**Q**UEBEC, *Cité et Fauxbourgs de.* Pétition de divers habitants requérant un remède contre les Regratiers, 165. Elle est référée à un Comité de cinq Membres, *ibid.* Le Comité fait rapport d'un Bill, 207. Il est lu pour la première fois, *ibid.* Voyez aussi *Bills introduits sous des ordres de la Chambre.*

— *Comité de.* Le siège d'un de ses Membres déclaré vacant, 243.

— *Basse-Ville de.* Mr. Bedard fait choix de la servir, 175.

*Questions amendées.*

Pour référer le Bill pour amender l'Acte des Chemins à un Comité de toute la Chambre, 171. Pour passer le Bill pour amender l'Acte qui règle les Poids et Mesures, 205. Pour la seconde lecture du Bill pour continuer l'Acte des étrangers, 211.

— *Négativées.* En amendement à une motion concernant le privilège, 43. En amendement à une motion pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer si elle doit voter le montant de la dépense civile de la Province, 81. Pour remettre la considération de la Pétition d'A. Cuvillier, demandant que des Commissaires soient nommés pour entendre les témoins, 129. Que la Pétition de J. Caldwell et autres, contre l'élection et le retour pour le Comité de Dorchester, soit introduite, 133. Pour recommettre le rapport d'un Comité sur la Pétition de J. Morin, 161. Pour remettre la considération des amendements faits par le Conseil Législatif au Bill pour disqualifier les Juges &c. 229. Pour excuser un Commissaire qui doit entendre des témoins sur une Election contestée, 237. Que des personnes